

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23 juin 2022  
Rapporteur :  
Madame Yvonne RAINERO**

**N° 46**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 29/06/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2022  
(accusé de réception du 28/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations à caractère social**

**Les demandes de subvention des associations à caractère social pour un montant total de 106 990 € sont soumises à l'avis de la Commission Ville solidaire et Inclusive puis sont présentées en conseil municipal pour décision.**

\*\*\*

I/ Après avoir délibéré (monsieur Matthieu STERVINOU ne prenant part ni aux délibérations ni au vote et étant sorti de la salle ; 47 suffrages exprimés dont 2 voix contre et 45 voix pour), le conseil municipal décide d'accorder la subvention suivante :

<b>Nom de l'association :</b>	<b>Montants en euros :</b>
<b>Association à caractère social</b>	
<b>Ligue des droits de l'homme</b> Association qui combat l'injustice, l'illégalité, l'arbitraire et l'intolérance, elle lutte en faveur des libertés individuelles et contre toute atteinte à la dignité et l'intégrité. Subvention de fonctionnement	<b>2 140 €</b>

II/ Après avoir délibéré (madame Priscillia DAVID et monsieur Philippe CALVEZ - pour lui-même et au nom du pouvoir de madame Valérie POSTIC – ne prenant part ni aux délibérations ni au vote et étant sortis de la salle ; 45 suffrages exprimés dont 45 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder la subvention suivante :

<b>Association Egalite Homme / Femme</b>	
<b>Association Phénix</b> Association ayant pour but de favoriser l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement en fonction des besoins spécifiques des personnes	<b>3 000 €</b>

<p>relevant du champ d'action de l'association et d'organiser ou participer à toute action ayant pour objectif la lutte contre l'homophobie et toute discrimination liée au genre et ce dans tous les domaines : scolaire, sociale, culturel, familial ou professionnel.</p> <p>Subvention de fonctionnement et aide à l'organisation de la marche des Fiertés</p>	
--	--

III/ Enfin, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder les autres subventions suivantes :

**Ligne budgétaire 520 6574 900 :**

Nom de l'association :	Montants en euros :
<b>Associations à caractère social</b>	
<p><b>Association France Alzheimer</b> Association ayant pour but de rompre l'isolement des familles, soutenir psychologiquement, informer sur la maladie, aider, orienter les familles vers les dispositifs d'aide, agir auprès des pouvoirs publics pour une reconnaissance particulière de cette maladie, promouvoir la recherche. Subvention de fonctionnement</p>	<b>300 €</b>
<p><b>Vacances et Familles Bretagne</b> Permettre aux familles qui n'ont pas les moyens d'utiliser les formules habituelles d'accès aux vacances, de partir dans des hébergements d'accueil mis à leur disposition par les associations adhérentes. Subvention de fonctionnement</p>	<b>1 500 €</b>
<p><b>Banque alimentaire</b> Collecte et distribution de denrées alimentaires en faveur des personnes les plus démunies. Subvention de fonctionnement dans le cadre de la convention de partenariat</p>	<b>50 270 €</b>
<p><b>100 pour un toit</b> Association venant en aide à toute personnes et/ou familles privées d'accès au logement, l'un des droits fondamentaux tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ratifiée par la France. L'association souscrit à l'affirmation qu'il n'y a pas d'étrangers sur terre. Cent pour un toit Cornouaille contribue avec d'autres associations, à l'information des acteurs locaux et des citoyens, et constitue aussi une force d'interpellation des pouvoirs publics que l'insuffisance et le manque de logements ou d'hébergements. » Subvention de fonctionnement</p>	<b>2 300 €</b>

<p><b>Faites des Langues</b>  Association ayant pour but d'encourager et de développer le plurilinguisme, d'organiser des cours, des stages, des ateliers, des excursions, des voyages, un festival, des conférences, des spectacles, d'étendre ses activités par le biais des échanges culturels et associatifs.  Subvention de fonctionnement</p>	<p><b>170 €</b></p>
<p><b>PIMMS – Point Information Médiation Multi Services de Quimper Cornouaille</b>  Association ayant notamment pour but de favoriser l'accès aux services publics  Subvention de fonctionnement (accueil Maison des Services Publics) au titre de la convention de partenariat</p>	<p><b>25 000 €</b></p>
<p><b>Enfance et familles d'adoption du Finistère</b>  Conduite d'actions au nom des membres de l'association pour la reconnaissance et le respect des droits de l'enfant, la défense des intérêts moraux et matériels des adoptants et des adoptés...  Subvention de fonctionnement</p>	<p><b>170 €</b></p>
<p><b>Les Restaurants du cœur</b>  Distribution de denrées alimentaires aux personnes en difficulté et actions d'insertion sociale et économique.  Subvention de fonctionnement au titre de la convention de partenariat</p>	<p><b>500 €</b></p>
<p><b>Prévention spécialisée</b>  Association ayant pour but de développer des actions socio-éducatives auprès et avec les jeunes dans leur environnement, à partir d'une démarche éducative ayant pour but de construire des relations avec eux en allant à leur rencontre dans l'espace public sur la base d'une libre adhésion.  Subvention de fonctionnement</p>	<p><b>18 000 €</b></p>
<b>Associations Santé</b>	
<p><b>AIDES Bretagne</b>  Intervention auprès des personnes séropositives et des populations les plus vulnérables au VIH et aux hépatites virales.  Subvention de fonctionnement dans le cadre de la gestion de l'automate de seringues</p>	<p><b>18 000 €</b></p>
<p><b>Association des 3 résidences Ti Glazig, Ty Creac'h, Ker Radeneg</b>  Association ayant pour but de donner aux résidents des EHPAD du CHIC une meilleure qualité de vie, rompre l'isolement ; permettre aux résidents de se sentir citoyen à part entière ; améliorer la vie des structures d'hébergement et l'environnement.  Subvention de fonctionnement</p>	<p><b>170 €</b></p>

<b>Associations Handicap</b>	
<b>Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI 29)</b> Association qui a pour but de défendre les intérêts des personnes handicapées mentales. Subvention de fonctionnement	<b>170 €</b>
<b>APF (Pôle Keraman)</b> L'association a pour de proposer un spectacle « Par les fenêtres » accompagné par la compagnie Sucre d'Orgue. Des ateliers théâtre au cours de l'année 2020, ont permis de libérer la parole sur le vécu du confinement. Subvention de fonctionnement	<b>1 500 €</b>

2 - d'autoriser madame la maire à signer :

- a. les avenants aux conventions de partenariat passées entre la ville de Quimper et :
  - La Banque Alimentaire du Finistère ;
  - Le Point d'informations multi service de Quimper Cornouaille ;
  - AIDES Bretagne ;
- b. la convention de partenariat entre la ville de Quimper et les Restaurants du Cœur et la Fondation Massé Trévidy.